

Délibération n°2022-08

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 21 FEVRIER 2022
COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote du compte administratif 2021 - SIVOM du Born – Budget annexe Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un du mois de décembre à 19 h 30, le Comité syndical – Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michelle BURGAN, Présidente de séance.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 9

Présents : 19.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Eric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

Absents excusés : 6.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MM. Titouan DAUDIGNON, Adrien FERE, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Jérôme CLAVE et Frédéric POMAREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri-Jean THEBAULT.

Date de convocation et d'affichage : 11 février 2022

Objet : Vote du compte administratif 2021 - SIVOM du Born - Budget annexe Collecte ordures ménagères

Le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, à la majorité :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif accompagné du compte de gestion de Monsieur Bernard FRANÇOISE, comptable,

Considérant que Monsieur Eric SOULES, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du SIVOM du Born pour le budget annexe Collecte ordures ménagères en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires, après que Monsieur Eric SOULES a quitté la séance et sous la présidence de Madame Michelle BURGAN, 1^{ère} Vice-Présidente, responsable de la commission « Finances »,

Subdivisions	Résultats clôture exercice précédent		Part affectée à l'investissement	Opérations de l'exercice		Résultats clôture exercice	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section d'exploitation		2 640 463.63 €	822 904.31 €	9 661 709.41 €	10 880 299.37 €		3 036 149.28 €
Section d'investissement		1 685 705.69 €		1 420 757.11 €	1 984 737.19 €		2 249 685.77 €
		4 326 169.32 €	822 904.31 €	11 082 466.52 €	12 865 036.56 €		5 285 835.05 €

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures,

Pour extrait conforme

La Présidente de séance,

Michelle BURGAN

SIVOM du Born

115 Route de Piche

40200 PONTENX-LES-FORGES

Tél. : 05 58 78 50 93

Date d'affichage de la délibération :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Une copie de cette décision devra être jointe au recours.